MAIRIE DE VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 2

VOTE CONTRE : 8

ABSTENTIONS : 4

Domaine :

AGGLO

Sous-domaine :

ADHESION

OBJET :

Adhésion de Carcassonne Agglo au Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du Voyage sur le territoire de Carcassonne agglo SMAGV-MANEO

N° 66/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 26 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Octobre 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absente excusée :Véronique BROUSSE.

Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que Carcassonne Agglo est, de par ses statuts, compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Il existe sur le territoire de l'Occitanie un Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en région Occitanie (SMAGV-MANEO) auquel les communes et les EPCI peuvent adhérer pour lui déléguer tout ou partie de la gestion de cette compétence ;

Par délibération n° 2026-351 en date du 25 Septembre 2026, Carcassonne Agglo a approuvé l'adhésion à ce syndicat, et ce, à compter du 1er Janvier 2027 pour les compétences obligatoires et optionnelles suivantes : assurer la gestion de l'aire de grand passage et de mettre en œuvre des actions sociales, notamment sur l'accès à la citoyenneté et aux droits fondamentaux, actions d'insertion etc…

Dans le cadre de la procédure retenue pour l'adhésion de Carcassonne Agglo, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération sont appelés à se prononcer sur cette adhésion conformément aux dispositions statutaires du syndicat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **N'EST PAS FAVORABLE** à cette adhésion,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20261026-20261026DEL66-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026